RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20261016-2196621-AR
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le : 19/10/2026

ARRÊTÉ N°2026- ARR_2026_799

Objet : Autorisation d'ouverture au public du restaurant SAVEUR D'ASIE (lot n° 253) situé dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté n° 2026-227, en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la Sécurité et de Prévention,

VU l'arrêté municipal n° 2026-430, en date du 27 mai 2026 autorisant les travaux d'aménagement d'un restaurant sous l'enseigne SAVEUR D'ASIE (lot n° 253),

VU la visite de réception de travaux, préalable de la sous-commission départementale de sécurité, en date du 30 septembre 2026 avant ouverture du restaurant SAVEUR D'ASIE,

VU l'avis de la commission plénière de la sous-commission départementale de sécurité en date du 8 octobre 2026, annexé au présent arrêté,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le service d'incendie et de Secours des Yvelines en séance plénière de la sous-commission départementale de sécurité, en date du 08 octobre 2026, à l'ouverture au public du restaurant SAVEUR D'ASIE (lot n°253),

ARRÊTE

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Article 1 : l'autorisation d'ouverture au public d'un restaurant, sous l'enseigne SAVEUR D'ASIE (lot n°253) situé dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 14 octobre 2026

Pour le Maire, par délégation,

Pierre Testu
10ème Adjoint au Maire chargé de la Sécurité
et de la prévention